

**BULLETIN DE L'ASSOCIATION AMICALE
DES ANCIENS ÉLÈVES
DU COLLÈGE HENRI IV ET DU LYCEE MAINE DE BIRAN
DE BERGERAC**

Fondée le 29 novembre 1909

Reconnue d'utilité publique par décret du 26 juin 1941



N° LII

71^e ANNÉE
1 9 8 0

Date à retenir :

Dimanche 19 octobre 1980

Assemblée générale à 10 h 30

au Collège Henri IV, à Bergerac

Banquet à 12 h 30

« Aérogare », Bergerac, route d'Agen - Prix 80 francs
sous la présidence de notre camarade Pierre CHAUMARD



*Voulez-vous simplifier la tâche de vos camarades du bureau
et continuer à recevoir le Bulletin de liaison ?*

Remplissez vite l'encart jaune **en entier**
et retournez-le **sans retard** à Georges BRASSEM
avec votre cotisation.



ADRESSES UTILES :

Le Président :

Docteur René ROUSSEAU, 28, rue Candillac, Bergerac.

Le Secrétaire Général :

à désigner.

Le Trésorier :

Georges BRASSEM, BP 57 Bergerac

} C.C.P. Anciens Elèves
Lycée Henri IV
n° 367.52 Y Limoges

Adressez la correspondance au Trésorier
et informez-le de vos changements d'adresse.

**Formulaire unique à garnir avec soin et à renvoyer avant le 10 octobre 1980
au Trésorier Georges BRASSEM, B.P. 57, 24103 BERGERAC**

I) IDENTIFICATION (en CAPITALES S.V.P.).

NOM : Prénom :

Profession exacte :

Promotion 19.....-19.....

Adresse précise (avec code postal) :

II) PROCURATION : Je donne pouvoir à mon camarade

M

(inscrire ici le nom d'un mandataire présent à l'A. G. ou laisser en blanc)
pour me représenter à l'Assemblée Générale du dimanche 19 octo-
bre 1980.

A, le 1980

Signature :

III) INSCRIPTION AU BANQUET du 19 octobre 1980

Veuillez inscrire personnes à 80 F = F

IV) J'y ajoute ma **COTISATION 1980-1981** +

(dont 30 F pour le Bulletin) (1) et (2) = **40 F**

TOTAL : F

que je règle à l'adresse : Amicale Anciens Elèves du Collège de Bergerac

a) par chèque postal (3 volets) n° 367-52 Y Limoges ;

b) par chèque bancaire ;

c) je réglerai cette somme le jour du Banquet en rapportant
ce **feuillet garni** (obligatoirement).

V) FACULTATIF mais RECOMMANDÉ :

J'aimerais rencontrer notre camarade

que j'ai perdu de vue. Veuillez insérer cette annonce dans le prochain
bulletin.

(1) Les Souscripteurs Perpétuels ne paient qu'une cotisation libératoire de 100 F,
mais ils sont tenus au paiement du Bulletin Annuel.

— Cotisation des Membres Honoraires : 20 F par an.

(2) Le non-versement de la cotisation pendant 2 années consécutives entraînera
la radiation d'office du service du Bulletin.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE HENRI IV ET DU LYCÉE MAINE DE BIRAN

SECRETARIAT GÉNÉRAL

A POURVOIR

BERGERAC, le 25 septembre 1980

Cher Camarade,

Si Octobre est le mois des migrations, c'est aussi l'époque où l'amicale des Anciens Elèves lance son cri de ralliement pour vous appeler tous à notre assemblée générale, qui aura lieu le Dimanche 19 OCTOBRE au Collège HENRI IV de BERGERAC à 10 h 30, et nous suivrons les rites habituels : l'assemblée, dépôt de la gerbe et départ en direction de notre repas en commun.

Le lieu choisi est l'aérogare ; repas 80 francs, présidé par Pierre CHAUMARD du Ministère des Affaires Etrangères, détaché auprès de l'Union de l'Europe Occidentale (U.E.O.).

Nous espérons vous voir tous présents autour de nous pour soutenir notre comité. Faites un effort pour vous inscrire avant le 10 Octobre, cela nous rendra service.

Dans l'espoir de vous retrouver ce jour-là, je vous assure de tout mon dévouement.

LE PRESIDENT

Docteur René ROUSSEAU

NOTA. — Selon l'usage, en dehors de la perception habituelle des cotisations, il ne sera recueilli aucune collecte. Conformément au vœu de l'Assemblée générale, les discours du banquet sont limités à trois : ceux de l'élève, du Président de l'Association et du Président de la fête annuelle.

Devant la difficulté de placer les convives, exception faite pour la table d'honneur, aucun couvert ne sera marqué à l'avance.

LII^e BULLETIN

1980

CONÇU ET RÉALISÉ PAR LES MEMBRES ET LES AMIS DE
L'ASSOCIATION SOUS LA DIRECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
AVEC LE CONCOURS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR
LA RÉDACTION ET LA MISE EN PAGES, ET IMPRIMÉ SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE TRILLAUD A BERGERAC

MEMBRES D'HONNEUR :
M. LE SÉNATEUR ADRIEN BELS
(1882-1964), M. LE GÉNÉRAL AM-
BROISE BERNARD (1880-1962), M.
LE GÉNÉRAL GEORGES BERTHIER
(1841-1922), M. LE PROFESSEUR
CHARLES DE BOECK (1856-1939),
M. LE CONTROLEUR GÉNÉRAL DE
L'ARMÉE RENÉ CARMILLE (1886-
1945), M. JACQUES CHASTENET, DE
L'ACADÉMIE FRANÇAISE, M. ÉMILE
COUNORD (1842-1927), M. MARCEL
FLOURET, (1892-1971) M. LE PRO-
FESSEUR MAXIME LAIGNEL - LAVAS-
TINE (1875-1953), M. LE GÉNÉRAL
PAUL MATTER (1872-1959), M.
PAUL MOUNET (1847-1922, M. MOU-
NET-SULLY (1841-1916), M. ÉLIE
RABIER (1846-1922), M. PAUL
VIEUSSENS (1866-1953).

*

BIENFAITEURS DE L'ASSOCIATION :
MADAME HORTENSE AUGIÉRAS-JAR-
NAGE (1869-1939), MADAME MI-
CHELLE AUBERT-FREDET (1891-
1970), M. ALBERT CHEVALIER (1874-
1970), MARCEL FLOURET (1892-
1971), M. PIERRE DE MADAILLAN
(1891-1958), M. JEAN PERROT, M. LE
MINISTRE DE FRANCE JEAN POZZI
(1884-1967), MADAME RENÉE ROUS-
SEAU-DUCHEZ.

*

PRÉSIDENT-FONDATEUR : M. PAUL
PETIT (1867-1941).

*

ANCIENS PRÉSIDENTS : M. LE DOC-
TEUR ANDRÉ CAYLA (1854-1926),
M. ALBERT CLAVEILLE (1865-1921),
M. LE DOCTEUR PIERRE ROUSSEAU
(1881-1966).

*

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT :
M. LE SOUS-PRÉFET LUC LALANDE
M. LE MAIRE MICHEL MANET,
ET MADAME LA DIRECTRICE S. THERON
ET M. LE PRINCIPAL ARCHAMBAULT DE
VENCAY.

*

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
PRÉSIDENT, DOCTEUR RENÉ ROUS-
SEAU ; VICE-PRÉSIDENT, M. CHRIS-
TIAN DE MESLON ; SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL, ; TRÉSORIER,
M. GEORGES BRASSEM : ADMINISTRA-
TEURS : MM. JEAN BARTHE, RENÉ
CALVÈS, ANDRÉ DELPÉRIER, MAXIME
LACQMBE, RAYMOND LAVIGNE, PHILIPPE
MANET, DOCTEUR MICHEL ROUSSEAU,
ALBERT VÉDRINES, LUCIEN VIDEAU,
MARIE-HÉLÈNE BILLAT.



SOMMAIRE

- 4 Situation financière
- 5 Assemblée générale ordinaire
du 21 octobre 1979
- 7 Cinquante et unième Banquet
du 21 octobre 1979
- 12 Séance du Conseil d'Administration
du mardi 24 juin 1980
- 13 Il y a quarante ans
- 14 Nouvelles de notre filiale parisienne
Pierre Maine de Biran,
homme politique
- 21 Nécrologie

SITUATION FINANCIÈRE

RECETTES

Disponible au 28 août 1979	1.638,30
130 cotisations à 10,00 F	1.300,00
141 bulletins à 20,00	2.820,00
1 cotisation perpétuelle	100,00
Dons	110,00
Intérêts coupons C.C.F.	627,30
Intérêts Caisse d'Epargne	49,66
Loyer septembre 1979	1.100,00
Loyers octobre 1979 à juin 1980	11.250,00
Banquets (56)	3.920,00
TOTAL	22.915,26

En caisse - 30 juin 1980

C.C.F.	245,72
Caisse d'Epargne	219,87
C.C.P.	661,56
TOTAL	1.127,15

DEPENSES

Disponible au 30 juin 1980	1.127,15
Impôts Immeuble	1.438,00
Entretien caveau - Gerbes et couronnes	420,00
Assurances	594,80
Papeterie - Frais secrétariat - Bulletins	3.956,23
Droits Garde titres	94,08
Banquets	4.275,00
Dons Collège et Lycée	1.000,00
Frais tenue de compte	10,00
Achats obligations (5)	10.000,00
TOTAL	22.915,26

Valeurs mobilières	150,00
Valeur immobilière	950,00

Assemblée générale ordinaire du 21 octobre 1979

Elle s'est tenue comme d'ordinaire dans la salle d'Anglais du Collège Henri IV.

Présents :

Barthe - Bégurier - Billat Jacques - Billat Marie-Hélène - Brassem Camille - Brassem Georges - Calvès - Chaigneau - Chassagne Albert - Delmon - Delpla - Delpérier - Dupuy Pierre - Dussutour - Fumadelle - Giraudel Philippe - Grégoire - Lacombe Maxime - Lusignan Guy - Lusignan Pierre - Manet Michel - Manet Philippe - Marty Bernard - De Meslon - Nicaudie Marc - Nicaudie René - Paris Claude et Mme - Promis - Ramadour - Rampo'di - Rousseau René - Schiltz - Sumbrin - Sicard - Simounet - Vachia - Védrine - Venencie Henri - Videau - Villadary - Vincenot Pierre.

Excusés et ayant envoyé leurs pouvoirs :

Arnoux - Augeyrolles Jean - Billat André - Biraud - Boudenot - Brut - Bost Gaston - Bost Jacques - Castanieri - Cazenave - Charrier - Chassagne André - Chaumard - Chèvre Jean - Communeau - Deschamps - Denou - Duc Fernand - Ducongé - Dumolet - Favereau Georges - Foucaud Jean - Foucaud Pierre - Mme Flamari - Noreau - Forie - Gast - Gauthier Robert - Gelbart - Géraud Jean - Gontier Roger - Gravier J.-Paul, Heynard Jacques - Jacquet Lagrèze - Jaffart Guy - Jaffart Francis - Joyaux - Lafon - Lagabrielle - Lapaquellerie René - Lartigue - Lavigne - Lefèvre Jean-Victor - Lefèvre Jean - Lusignan Jean - Malgat - Marvier - Masset - Matignon J.-Louis - Mermod - Moreau - Mouline - Mourot Louis - Mourot Marcel - Narbonne - Penaud Jacques - Pichot - Ranoux Arsène - Regnaud Philippe - Régnier - Royère Jean - Royère Michel - Terral - Texier Lucien - Veillet-Lavallée - Verprat Jean - Villot - Voulgre Jean-Pierre - Voulgre Michel.

Le Président de la Fête, Michel Manet, député-maire de Bergerac, ouvre la séance.

1. **Exposé financier :** La situation est bonne, déclare Georges Brassem. Il y a deux éléments essentiels de dépenses : les réparations de l'immeuble qui est maintenant en parfait état avec une cuisine moderne et des moquettes dans les pièces — un don de 2.000 francs également partagé entre nos deux établissements.

Le trésorier est félicité une fois de plus par ses camarades.

2. **Rapport du Président :** a) Le Président René Rousseau évoque d'abord le souvenir des camarades disparus dans l'année ; l'assemblée observe une minute de silence. — b) Le Président se réjouit de voir des figures nouvelles ; c'est le signe du succès de la propagande faite parmi les jeunes mais il faut encore l'intensifier, surtout auprès des anciens élèves.

3. **Les Œuvres :** Nous accentuerons également notre action, sous des formes diverses, pour encourager les activités culturelles et sportives dans les deux établissements.

Secrétariat et élection : Le doyen du Comité présente les excuses des camarades empêchés de venir. Des candidats à la fonction de secrétaire se manifestent timidement. Le comité tranchera la question dans une prochaine réunion.



J. Barthe propose ensuite de créer une commission pour accélérer le recrutement : Vaubal J.-Pierre - Nicaudie Marc - Billat Marie-Héliène sont volontaires. L'Assemblée les en remercie.

Védrine - Michel Rousseau - Delpérier et Barthe, membres sortants du Comité, sont réélus à l'unanimité ; Manet Philippe, professeur de mathématiques à Maine-de-Biran est, à la demande de son père trop pris par ses lourdes fonctions, désigné pour le remplacer. Enfin, signe des temps, Marie-Hélène Billat sera la première ancienne élève à entrer dans le Conseil.



Cérémonie du Souvenir

Le député-maire et M. Lalande, sous-préfet, prennent avec les deux chefs d'établissement la direction du cortège qui va déposer une gerbe au pied du monument élevé en l'honneur de nos camarades disparus dans les deux guerres.

Cinquante et unième Banquet du 21 octobre 1979

La Flambée accueillit ensuite une soixantaine de joyeux convives :

Archambault de Vençay - Barthe et Mme - Billat Jacques et Mme - Bourzac - Brassem Georges - Bèguerie - Chassagne - Calvès - Chaigneau - Delperier - Delpla - Duc et Mme - Dupuy, et Mme - Dussutour - Fumadelle - Grégoire - Lalande J.-P. - Mille Lambreghts - Lavigne - Manet Michel et Mme - Manet Philippe - Dr Mathieu - Marty Bernard - Mermod - De Meslon et Mme - Nicaudie Marc - Nicaudie René - Nouviale - Paris Claude et Mme - Pimouguet Elisabeth - Promis et Mme - Ramadour - Rampoldi - Rousseau Michel - Rousseau René - Schiltz - Simbrin - Simounet - Mme Théron - Vaubal - Vachia - Védrine - Venencie Henri et Mme - Venencie Jacques - Villadary - Vincenot et Mme - Vuxvan.

LE MENU : Apéritif du Chanoine - Soupe de l'Océan - Terrine de campagne - Civet de lièvre St-Hubert - Pintadeaux flambés à l'Armagnac - Pommes Dauphine - Salade de saison - Fromages - Bombe glacée.
Bergerac sec - Bergerac rouge - Champagne du Président - Café.

Discours de l'élève VUXVAN

Nous voudrions tout d'abord vous remercier de nous accueillir ici avec vous, qui vous réunissez en souvenir des années passées ensemble au Lycée.

Nous sommes plongés dans ces années d'étude et comme tous les écoliers et les lycéens, nous ne rêvons que de les quitter. Vous, vous vous penchez vers elles avec un petit sourire attendri en vous disant qu'au fond, elles étaient agréables. Espérons que nous aussi, un jour, nous nous retrouverons entre amis pour évoquer en riant notre passé commun.

Et sans doute rirons-nous des mêmes faits. Il y a bien sûr eu une évolution. Les élèves d'aujourd'hui sont plus démonstratifs, plus exigeants aussi — les relations professeurs-élèves sont plus libres, plus directes — les problèmes sont chaque jour plus nombreux et plus difficiles à résoudre. Mais les élèves d'aujourd'hui rient du même rire que ceux qui les ont précédés dans les salles.

C'est pourquoi il est très intéressant pour nous d'assister à cette réunion. Savoir comment vous avez vécu, en quoi nous vous ressemblons, essayer d'améliorer notre vie au Lycée en nous aidant de vos expériences, resserrer les liens entre générations différentes. Et nous regrettons d'être seulement deux assis avec vous...

Vous vous souvenez certainement des premiers voyages à MALBOROUGH, lorsque l'échange fut créé.

Nous aussi nous avons la possibilité de voyager. Cependant une plus grande ouverture sur le monde extérieur, une multiplication des relations avec les autres pays nous ont permis de faire davantage d'échanges. Et sans

doute est un des rôles essentiels de l'école, se tourner vers les autres... même si la réussite n'est pas toujours totale. Ceux qui, cette année, sont partis en ESPAGNE étaient ravis.

Le voyage aux U.S.A. a été un succès, et professeurs comme élèves souhaitent qu'un jour d'autres connaissent ce que eux n'oublieront pas.

L'ALLEMAGNE avec HAMBOURG est bien connue des élèves.

Et MALBOUROUGH toujours fidèle reçoit encore les lycéens.

Il est à souhaiter que ce genre d'expérience se multiplie autant que possible. L'école, le lycée doivent s'ouvrir vers l'extérieur, rester bien vivants, et ne pas être des lieux où beaucoup se trouvent mal.

Et pour cela, il faut resserrer les liens avec l'extérieur.

Cette réunion en est la preuve. Elle entretient encore aujourd'hui les liens créés autrefois dans les lycées Maine-de-Biran et Henri IV.

Discours du Docteur René ROUSSEAU

En réponse aux propos de notre jeune camarade, le docteur Rousseau rappelle qu'il a connu un temps où, si les rapports entre maîtres et élèves étaient différents de ceux d'aujourd'hui, le respect y tenait beaucoup plus de place que la crainte, on n'avait pas alors la possibilité de ces échanges qui permettent à la jeunesse actuelle d'avoir une plus large vision du monde, mais nos cadets n'en éprouveront pas moins plus tard le plaisir de se retrouver comme nous et de parler de leurs vertes années.

Le docteur se réjouit ensuite de la présence « oh combien amicale » de M. le sous-préfet Lalande : « Il est devenu un ancien élève et c'est à ce titre fraternel qu'il est assis parmi nous. Nous le considérons comme un camarade entre tous les camarades et je crois savoir qu'il nous rend bien notre amitié ».

Notre président remercie ensuite les chefs d'établissement de Maine-de-Biran et de Henri IV, Mme Théron et M. Archambaud de Gençay dont l'habile direction ne mérite que des éloges et qui peuvent toujours compter sur le soutien de l'Amicale dans la mesure de ses possibilités. Enfin, à tous ses collaborateurs, le docteur ne manque pas d'adresser ses compliments les plus chaleureux.

Il regrette que la rigueur des nouveaux règlements administratifs nous ait empêchés de faire notre banquet à Maine-de-Biran : « C'eût été un recyclage pour les anciens qui semblent toujours pleurer ces vieilles pierres, témoins de cet âge où tous les espoirs nous étaient permis, âge également où tout incident de parcours nous paraissait une source intarissable de soucis, et pourtant nous les regardons rétrospectivement comme bien mineurs à côté de ceux que la vie moderne nous réservait.



Mais à quoi bon philosopher, nous risquerions noircir une journée qui a bien débuté et que notre traiteur, je l'espère, saura encore embellir ».

C'est sur le ton de l'amitié que le docteur Rousseau s'adresse alors au président de la fête :

« C'est un verbiage bien inutile que de vous présenter Michel Manet. Je puis en parler d'autant plus aisément que mon père, votre ancien président, était un ami de M. Manet père, et je me souviens du jour où causant sur le trottoir avec le docteur Simounet nous vîmes arriver avec M. Manet père, son fils Michel à qui je serrais la main sans me douter du brillant avenir de ce jeune adolescent.

Toute sa vie s'est passée à Bergerac ou dans les environs. Né à La Force, le 24 mars 1924, il débute à l'Ecole Primaire de Sarlat pour entrer au Collège Lakanal, le futur Henri IV, de Bergerac en 1934 ; il y fera toutes ses études secondaires jusqu'en 1941. C'est donc l'ancien élève par excellence.

Après avoir préparé, à Toulouse, l'Ecole Spéciale des Travaux Publics, il sera reçu en 1945 au concours d'Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat.

D'abord à Périgueux, il sera dès 1949 en poste à Bergerac et il y restera jusqu'en 1974. Dans l'intervalle, élu conseiller municipal en 1965, il exercera les fonctions de premier adjoint de 1968 à 1970, date à laquelle il doit démissionner pour cause d'irrégularité professionnelle. Celle-ci ne jouera plus lorsqu'il devient ingénieur divisionnaire à Bordeaux en 1974. Aussi, après la mort de M. Pimont, ses concitoyens le choisissent-ils comme maire en 1975 et comme conseiller général de Bergerac en 1976.

Elu facilement député de la Dordogne en 1978, sa brillante réélection à la Mairie et au Conseil général montrent à quel point il est estimé des Berge-

racois comme de ses pairs qui en font le vice-président du Conseil régional d'Aquitaine et le président du Conseil général de la Dordogne en 1979.

Que désirer de mieux ? Il attire la sympathie par ses dons d'administrateur mais encore par son amabilité, par cette largeur d'esprit qui le fait reconnaître pour le Maire de tout le monde.

Nous souhaitons donc à notre ami Michel Manet tout le bonheur qu'il peut espérer en même temps que le bien le plus précieux du monde, je veux dire la santé.

Je lève mon verre à Madame Manet et à vous tous, mes camarades, pour que nous nous retrouvions longtemps encore autour d'une table dans les années futures.

Reconstitution du discours du député-maire Michel MANET

Michel Manet improvise avec une facilité qui ne saurait étonner. Il remercie le président Rousseau pour l'avoir invité à présider cette journée.

Il commence par proclamer son attachement à ce collègue Henri IV où il fit toutes ses études secondaires, sauf une incursion au vieux Maine-de-Biran en 39-40 du fait de la guerre ; ce fut pour ceux de sa classe l'occasion d'échapper à la séparation des sexes ; tout particulièrement un professeur d'Anglais, malgré sa stricte correction vestimentaire, fit trotter l'imagination des philosophes et des mathématiciens imberbes.

Il évoque ensuite les figures des nombreux maîtres qu'il eût en sept années : Gaborit dont les méthodes démodées par la suite, étaient excellentes pour des débutants — Secret qui avait une manière bien personnelle de faire entrer le latin dans les têtes rebelles ; nommé à Périgueux il devait rapidement acquérir une grande notoriété pour ses ouvrages sur les richesses artistiques du Périgord — Foulquier, assez malmené par ses élèves, passa comme un météore et fut remplacé par Lencou qui sut faire observer la discipline en même temps que le respect des règles de grammaire — Rousseau, en rhétorique, avec un goût très vif pour le théâtre, les amena sans peine à apprécier nos grands écrivains.

Malgré une lointaine retenue, il a conservé à son ancien professeur d'histoire Jean Barthe, beaucoup d'estime et d'amitié ; longtemps un des promoteurs du tourisme en Bergeracois, celui-ci continue à veiller sur la santé de cette amicale qui lui tient toujours à cœur. Il ne parle pas du père Minaut sur lequel son camarade Chaigneau s'est longuement étendu l'an dernier. Mériquet fut un professeur d'Anglais qui savait intéresser son public avec son humour parfois grinçant ; c'était encore un plaisir que de suivre les cours de morale de Volle qui n'entendait ni ne voyait.

Il garde pour la fin les scientifiques : Martin, parfait initiateur aux arcanes de la physique comme de la chimie — Frionet qui abritait sous son chapeau aux larges bords une grosse tête pleine de chiffres — Ducos leur apprit à jongler avec les problèmes les plus ardues, ce qui facilita la tâche de Michel Manet lorsqu'il suivit à Toulouse les cours de l'Ecole Supérieure des Travaux Publics.

Si beaucoup ont disparu il souhaite du moins à ceux qui restent une heureuse vieillesse.



Quant au collège lui-même, il a été l'objet de graves menaces. Vainement la Municipalité a conjugué ses efforts avec ceux de l'Amicale pour essayer d'y maintenir les classes du second cycle. Henri IV a même risqué d'avoir d'autres hôtes que ceux qu'il abritait depuis plus d'un siècle. Finalement on a pu y garder un C.E.S. qui prospère sous l'habile direction de M. Archambaut de Vençay. Henri IV survivra donc avec ses vieilles pierres, mais depuis quatre ans, la Municipalité a participé à de très importants travaux de restauration qui se poursuivront en 1980 où une somme de 591.000 francs est prévue à cet effet ; aux dépenses normales il faut ajouter les sommes destinées à l'assainissement et aux économies d'énergie.

Mais que Mme Théron ne se croit pas négligée pour autant : la ville est trop fière de son beau lycée neuf de Maine-de-Biran si bien adapté aux normes actuelles sur le plan des laboratoires comme du confort. Là aussi, la Municipalité a fait et fera largement son devoir.

Enfin le Président d'un jour, depuis longtemps membre de son comité, ne peut que se réjouir de la vitalité de l'Amicale. Il convie les camarades présents à faire honneur au repas de qualité que leur a préparé maître Bournizel.

Les orateurs furent chaleureusement applaudis.

Le banquet qui suivit se prolongea longtemps, surtout pour un groupe d'anciens sexagénaires insensibles aux jeux du soleil déclinant.



Séance du Conseil d'Administration du mardi 24 juin 1980

Absents : Calvès, Delpérier, Lacombe, Dr René Rousseau excusés.

En l'absence du président obligé inopinément de se déplacer, on demande au doyen Jean Barthe de présider la séance.

Il salue d'abord les deux nouveaux membres du Conseil, Mme Marie-Hélène Billat et Philippe Manet ; il compte sur eux pour exercer avec le Comité de propagande une action sur les plus jeunes parmi les anciens et anciennes élèves qu'ils ont, plus que ceux qui sont marqués par l'âge l'occasion de fréquenter.

Jean Barthe annonce ensuite que René Lavignè, moins absorbé par les exigences des nouveaux programmes est prêt à reprendre le secrétariat. Lavigne confirme et le conseil s'en réjouit. En fait il n'a pu reprendre ses activités et le doyen le déplore.

On passe au but essentiel de la réunion : la préparation de la fête annuelle. Le bureau s'est mis d'accord sur le choix des camarades susceptibles de présider cette journée. Georges Brassém donne quelques précisions ; personne n'élève d'objection et le président Rousseau est chargé de prendre les contacts nécessaires.

L'Assemblée se tiendra le 19 octobre, second dimanche avant Toussaint, à moins que le président désigné ait quelque empêchement.

Il paraît indispensable, avec le renchérissement des prix, de fixer à 80 francs minimum le prix du banquet. Pour le choix du traiteur, le Conseil donne pleins pouvoirs au docteur René Rousseau et à Georges Brassém, experts en la matière.

Notre trésorier fait ensuite un bref exposé de son action en attendant le bilan définitif qui sera établi en juillet. Après de lourdes dépenses occasionnées par les aménagements de notre immeuble, la situation est maintenant rétablie. Comme l'an dernier notre trésorier a pu verser un somme de mille

francs à chacun des deux établissements que nous subventionnons. Il va s'occuper de la réparation du caveau Augiéras.

Sur les observations de Raymond Lavigne concernant les frais d'impression et de timbres pour l'expédition du bulletin, le conseil est d'avis de porter à 40 francs l'ensemble cotisation-bulletin.

La séance est levée vers 19 heures.



Il y a quarante ans...

En septembre 1939, le Collège était devenu l'hôpital complémentaire Lakanal. A la rentrée, le 2 octobre, il ne put donc y avoir d'internat. Pour éviter tout désordre, les cours secondaires eurent lieu au Collège de jeunes filles de la rue Valette, le futur Maine-de-Biran, mais uniquement l'après-midi, y compris le jeudi pour les élèves de Lakanal.

Divers services de l'armée se substituèrent ensuite à l'hôpital et reçurent le samedi 29 juin la visite du Général Weygand. Puis, fin août 1940 le Collège fut rendu à sa vocation première et la rentrée s'effectua normalement fin septembre. Tous les maîtres aux armées avaient repris leur poste, sauf Barthe et Pucheu retenus sans joie dans les stalags d'au-delà du Rhin, et Couturié, professeur des classes élémentaires, tombé, comme capitaine, à la tête de sa compagnie.

Il n'y avait pas eu de distribution de prix et le Grand Prix d'honneur de l'Association, attribué en 1939 à Jean Forie, resta donc sans titulaire.

De même les Fêtes du Trentenaire de l'Association présidée depuis 1930 par le docteur Pierre Rousseau n'eurent pas lieu le 10 décembre 1939 pas plus qu'il n'y eut de banquet en 1940.

En revanche, le bureau s'intéressa à l'envoi de colis à nos camarades prisonniers.

Enfin, au 1^{er} octobre 1940, la fortune de l'Association s'élevait à 1609,55 il s'agissait alors de francs Auriol. Mais le trésorier Foucaud entrevoyait un avenir plus favorable car, le 23 décembre 1939, était décédée Mme Jarnage Hortense, veuve de Louis Augiéras. Celle-ci faisait de l'Association sa légataire universelle à charge essentielle d'ériger un monument dédié aux élèves du Collège morts victimes de la guerre en mémoire de son fils Georges Augiéras mort pour la France à l'hôpital de St-Brieuc, le 16 juillet 1916, à l'âge de 20 ans.

Nouvelles de notre filiale parisienne



Son secrétariat est désormais assuré par Yves Ducongé toujours conseillé par Jean Gagnaire.

Yves Ducongé nous a écrit fin novembre pour nous parler de la réunion annuelle du 22 novembre.

S'ils n'étaient que cinq à la cérémonie de l'Arc de Triomphe, ils se sont retrouvés dix-huit au « Sarladais » où leur fut servi un excellent repas.

J. Barthe lui avait envoyé la liste de nos camarades parisiens inscrits à notre Amicale. Yves Ducongé a pu ainsi compléter la liste des camarades à contacter dont il nous a adressé un exemplaire. Nous faisons des vœux pour le succès de son entreprise.

Nous nous réjouissons d'avoir toujours à nos banquets quelques Parisiens faisant spécialement le voyage et c'est souvent à Paris que nous prenons, comme cette année, le président de notre fête annuelle.



Pierre Maine de Biran, homme politique

(exposé de J. Barthe à l'occasion de la journée Maine de Biran
du 29 septembre 1979)

Bergerac ne peut s'honorer que d'un seul véritable grand homme, le philosophe Maine de Biran, un de nos plus célèbres métaphysiciens.

Mais la foule qui se pressait dans l'église Saint-Thomas d'Aquin aux obsèques de Maine de Biran, était surtout venue rendre un dernier hommage, en même temps qu'à l'homme du monde, au politique questeur de la chambre des représentants et Conseiller d'Etat.

Le marquis de la Valette, diplomate, député, sénateur, plusieurs fois ministre, n'a jamais été vraiment regardé comme un des nôtres, malgré ses fréquents séjours dans sa propriété de Cavalerie, et les services rendus aux Bergeracois.

Si Maine de Biran n'a pas eu une aussi brillante carrière que cet élégant séducteur, il est beaucoup plus attachant.

Le philosophe mis à part, on ne peut ressentir que de la sympathie pour l'homme politique au cœur généreux. Afin de mieux le comprendre, il faut le replacer dans son cadre. Les Gontier appartiennent à une vieille famille bourgeoise installée à Bergerac dès le 15^e siècle. Par acquisition de propriétés

l'un d'eux deviendra Gontier du Soulas, le mariage procure à un autre « Biran », d'où la vue s'étend largement sur la vallée de la Dordogne et les côtes de Couze à Monbazillac. Les Gontier de Biran restés catholiques seront de ce fait le plus souvent maires de Bergerac et exerceront constamment, après sa création en 1715, la charge de subdélégué de l'intendant de Bordeaux. C'est tout naturellement que Guillaume Gontier de Biran, maire de Bergerac sera désigné comme député du Tiers-Etat. Son cousin germain Jean Gontier de Biran exercera la médecine ; de sa femme créole Camille Deville dont les parents ont acquis Grateloup, il aura dix enfants, pour se distinguer des autres Maine François Pierre né le 20 novembre 1766 se fera appeler Pierre Maine de Biran.

A 15 ans Pierre Maine de Biran s'en va terminer ses études chez les doctrinaires de Périgueux où les mathématiques l'intéressent particulièrement. A 18 ans il est à Versailles garde du corps de la Cie de Noaille où il est admis en tant que « gentilhomme de la religion catholique, apostolique et romaine ». Il connaît alors les plaisirs de la vie de cour et fait de rapides progrès dans l'art de séduire, sans égaler les performances de son beau et vigoureux cousin « Biran l'Amour ». Il éprouve cette « douceur de vivre » que regrettera plus tard l'ex-abbé de Talleyrand Périgord.

Sa santé délicate, l'âge de sa mère créole, le fait réformer en 1788. Il continue à toucher sa pension et revient défendre avec ses camarades, la famille royale dans les journées des 5 et 6 octobre ; son cheval est tué sous lui, plus heureux que beaucoup il s'en tire avec une blessure au bras. Cet épisode sera pour lui, lors de la Restauration, la meilleure des recommandations.

Pendant deux ans il restera à Paris, pratiquant surtout les mathématiques pour entrer dans le génie. Sentant après la chute de la royauté, qu'il n'avait pas sa place dans l'armée, il revient au pays. Il a 26 ans, orphelin déjà désabusé il s'installe à Grateloup qu'il doit défendre contre la convoitise de ses frères. Ni le doctrinaire Lakanal, ni le protestant Pinet bien que farouche « Montagnard » ne lui chercheront noise un peu grâce à l'isolement de Grateloup. Ce sont trois ans de méditation où s'affirme son goût pour le juste milieu : devant le triste spectacle qu'offre la Convention en pleine terreur, il se prononce pour un système d'équilibre des pouvoirs contre la dictature d'une assemblée. En même temps, il prend pour la première fois un véritable contact avec ce monde rural des petits propriétaires, des métayers et des journaliers au sort desquels il s'intéressera toujours.

Le 9 Thermidor le tire de son isolement, il se fait inscrire au barreau de Périgueux. On épure les cadres robespierristes et Chauveau, député de la Haute-Saône, en mission, fait nommer en avril 1795 Maine de Biran, administrateur du département pour le district de Bergerac.

On a reproché à Maine de Biran ce qui peut ressembler à un reniement, mais ils sont nombreux ceux qui ont suivi une route sinueuse entre un passé aboli et un avenir imprévisible. Biran approche de la trentaine et il éprouve le noble besoin de servir utilement son pays. Assidu aux séances, il étudie soigneusement les dossiers soumis au Directoire départemental, mais préconise en même temps l'union et la concorde. Il conclut un long et emphatique discours écrit pour l'anniversaire du 9 thermidor : « Citoyens, ce jour sera le plus beau de notre vie, si vos cœurs pénétrés peuvent s'ouvrir à la voix de nos magistrats. Hâtez-vous de vous rallier autour d'eux. Goûtez enfin le charme de l'union et de la fraternité ».

En fait, le pays subit encore l'influence des robespierristes. C'est surtout le vignoble avec ses propriétaires souvent protestants qui se situe plus à gauche, tandis que la zone de bois et de polyculture au nord et à l'est du vignoble est généralement d'opinion plus modérée. Les premiers l'emporteront encore quelque temps et auront par la suite, comme l'ancien conventionnel Pinet, la dignité de se tenir à l'écart des prébendes impériales.

Si les élections de l'an IV sont encore favorables aux Jacobins, en germinal an V, de Biran avec l'appui du représentant départemental du Directoire est élu député aux Cinq-Cents avec 235 voix. En effet, dans ce système d'élection à deux degrés, seuls les plus riches sont éligibles. « Nous devons être gouvernés par les meilleurs » a déclaré Boissy d'Anglas sur des pères de la Constitution de l'an III et il ajoute : « A quelques exceptions près vous ne trouverez de tels hommes que dans ceux qui possèdent une propriété — un pays gouverné par des propriétaires est dans l'ordre social ». De Biran aura toute sa vie le même point de vue.

Sans envisager la possibilité du rétablissement de la royauté, il se range dans le groupe des modérés à tendance conservatrice, les Constitutionnels qui forment alors la majorité. Il a fière allure dans sa tenue à la Romaine avec sa taille élevée, ses yeux bleus un peu craintifs, sa bouche fière et souriante, dans la plénitude de la trentaine, malgré une certaine langueur. Il retrouve Paris et sa vie fiévreuse ; pourtant il n'admira que d'un peu loin les merveilleuses aux grâces voilées, car le 25 mai 1795, il a épousé à Périgueux une belle créole, Marie-Louise Fournier du Fardill qu'il aime passionnément. Il reprend aussi un contact direct avec le monde des sciences et surtout avec ses amis, les futurs idéologues. On le voit à l'Assemblée prendre position pour la liberté des cultes, mais dans une lettre, il dénonce la tyrannie des conquérants, lorsque Bonaparte supprime de lui-même, d'un trait de plume, les républiques de Gênes et de Venise.

Le coup d'état du 18 Fructidor an VII qui brise les élections dans 49 départements lui fait retrouver Grateloup avec plaisir. Il acceptera plus tard facilement le 18 Brumaire et le Consulat, lui qui écrivait déjà en 1794 : « Puisse s'élever un homme digne de rendre le bonheur à sa patrie » Bonaparte se révèle alors comme un législateur en même temps qu'un pacificateur.

Biran souhaite entrer au Corps Législatif ou au Tribunat ; des intrigues l'en empêchent. Le 13 Germinal an X le préfet Rivet qui déclare apprécier son zèle et ses lumières le fait nommer : Conseiller général. C'est l'époque où paraîtra son mémoire sur l'influence de l'habitude.

Mais le 23 septembre 1803 meurt à Grateloup celle dont il conservera le culte jusqu'à sa mort et qu'il appellera « son épouse céleste ». Le préfet Rivet l'arrache à sa douleur en l'appelant en mars 1805 au Conseil de Préfecture pour le faire nommer bientôt le 31 janvier 1806 sous-préfet de Bergerac.

Je n'insisterai pas sur cette période : il s'y montra actif, humain, pondéré selon son habitude. Il s'appliqua au développement de l'enseignement tant primaire avec Barraud, que secondaire avec Berrut, luttant jusqu'en 1814 pour la reconnaissance d'un collège communal. Il crée la société médicale de Bergerac qui contribue aux progrès de l'hygiène et de la santé publique. Il s'inquiète constamment de la situation économique, s'efforce d'améliorer les communications demandant sans cesse la construction d'un pont qui ne sera achevé qu'après sa mort. Selon les vœux de l'Empereur, il cherche à réconcilier les partis ; on le voit présider la Loge maçonnique, réclamer plus de

prêtres et de religieuses, faire construire des temples protestants. Jamais servile il dépeint dès 1810 dans ses rapports, les maux causés par la guerre et y joint des vœux pour la paix.

Aussi Napoléon ne voudra-t-il nommer, ni préfet, ni recteur, celui qu'il regarde comme un idéologue. Le 9 août 1810, Biran quasi-plébiscite par le corps électoral, est désigné comme député au Corps législatif. Il devra attendre deux ans la nomination de son successeur et s'installe à Paris en octobre 1812.

C'est alors une existence agitée, entre les salons, les visites à ses amis de Dordogne comme Maleville, le législateur sarladais, ou du cercle d'Auteuil, comme Cabanis et Destret de Tracy, aux politiques comme Boissy d'Anglas ou Talleyrand. Il suit encore des cours de science et de philosophie sans oublier de faire envoyer « truffes, pâtés, volailles du Périgord » au ministre du Trésor Mollien, pour l'épouse de qui il avait « un sentiment tendre ». Au Corps législatif dont la session s'ouvre le 14 février 1813, rien ne semble appeler à un grand rôle cet égrotaut de 46 ans, émotif au point de redouter de prendre la parole. Mais par le charme et la profondeur de sa conversation, il se fait bien juger dans cette assemblée de 300 muets, qui pour respecter l'anonymat, votaient par boules blanches ou noires.

Cependant M. de Biran va être projeté brusquement au premier plan de l'actualité. Le 19 décembre 1813 s'ouvre la dernière session du Corps législatif. L'Empereur a perdu l'Allemagne et la majeure partie de son armée, décimée par le typhus. Après le manifeste de Francfort inspiré par Metternich, Napoléon afin de prouver sa bonne foi dans les négociations engagées, provoque la désignation d'une commission de cinq membres du Corps législatif pour lui communiquer les pièces de dossier.

Le Corps législatif écartant les candidats proposés choisit cinq députés plus indépendants dont Maine de Biran ; c'est la fameuse commission Lainé, du nom du député de la Gironde.

En termes plus modérés que ceux proposés par de Biran, la Commission exprime sa satisfaction de voir l'Empereur résolu à de grands sacrifices pour la paix et ajoute courageusement un vœu « pour le respect de la justice, le maintien des lois et la conservation des droits des citoyens ».

Fureur de Napoléon, il répond violemment le 1^{er} janvier 1814 aux vœux du Corps législatif et ajoute : « Vous vous êtes laissés mener par quelques meneurs dangereux en qui je reconnais l'esprit de la Gironde et d'Auteuil ». On a pu reprocher aux Cinq d'avoir fait involontairement le jeu de Metternich en détachant un peu plus la France de Napoléon mais la plupart ont loué leur courage et celui du Corps législatif, alors que le Sénat qui critiquera leur rapport, s'abaissera le 3 avril en accompagnant de considérants injurieux le vote de la déchéance de celui qu'il avait tant adulé.

Son attitude courageuse, rehausse, dans les milieux politiques comme dans les salons, l'opinion qu'on avait de de Biran : « Je savais très bien, écrit un de ses amis, tout ce que M. de Biran possédait de justesse et de profondeur dans son esprit, tout ce qu'il avait d'honneur et d'élévation dans l'âme mais je ne pensais pas que dans une lutte contre le suprême pouvoir, il fut homme à déployer tant de courage d'esprit et de noblesse de caractère ».

Biran n'était certainement pas engagé dans la conspiration royaliste où Talleyrand jouait son rôle. Il souffre de nos défaites mais il va bientôt se rallier de tout cœur à Louis XVIII en qui il voit le conciliateur capable d'assurer le bonheur de la France au-dessus des querelles de parti.

Retiré en mars à Grateloup, il apprend avec joie le vote de déchéance du 3 avril par les sénateurs, il s'indigne de les voir chercher à imposer un projet constitutionnel à Louis XVIII. Il se réjouit de l'attitude des alliés qui ne s'en prennent qu'au Corse et ménagent avec tant de délicatesse l'honneur national.

Le 3 mai 1814, il épouse sa cousine Aimée Favareille de la Coustète ; c'est surtout pour avoir une maîtresse de maison à Grateloup, que trop timide et gauche pour la capitale, elle ne quittera jamais. Il la laisse quelques jours plus tard pour courir à Paris.

L'opposant à Napoléon et le garde de corps blessé aux Journées d'octobre y sont bien accueillis. Il reprend du service dans la compagnie de Raguse et figure le 8 juillet dans la promotion de chevalier de l'ordre de St-Louis, sa véritable entrée dans la noblesse confirmée par l'ordonnance du 4 septembre.

Il est à la séance royale du 4 juin 1814 où les anciens membres du Corps législatif sont convoqués avec les mieux vus des sénateurs. Lainé est le président de cette nouvelle chambre et Maine de Biran un des questeurs.

Le voilà logé au Palais Bourbon accablé par les nombreux problèmes administratifs à résoudre, les visites, la correspondance. Il poursuit en même temps une vie studieuse sans négliger les salons où quelques aventures s'offrent à lui. Il se plaint des longues séances : « Cette vie n'est propre qu'à abêtir. Je ne puis prendre qu'une part passive aux discussions ».

Cette plainte reviendra souvent sous la plume de ce timide, impropre aux joutes oratoires. Il se sent perdu parmi tant de beaux parleurs « quelle distance, écrit-il, s'est faite dans l'opinion entre mon camarade Lainé et moi, nous allions de pair d'an dernier. Il faut que j'apprenne à me passer de la considération publique et que je me couvre de manteau philosophique ». Par ses fonctions même de questeur, ses communications écrites, sa réputation déjà bien établie, il jouira toujours en fait d'une influence incontestable.

Fervent partisan de la Charte, il approuve avec chaleur les paroles de Louis XVIII à la Chambre le 31 décembre 1814. Le roi se déclare le père de tous. « C'est la charte constitutionnelle qui fait tout le bien. Les opinions ne peuvent toutes s'accorder dans une grande assemblée, mais je suis sûr de l'unanimité de vos sentiments ». « Quel contraste, écrit de Biran, entre la fin et le début de l'année qui vient de s'écouler, que d'événements se sont passés pour amener notre bonheur ! »

Le vol de l'Aigle lui enleva quelques illusions. Vainement il essaie d'organiser en Bergeracois une résistance appuyant celle de Bordeaux. On veut l'arrêter, il s'en tire en promettant à son ancien préfet Rivet de ne rien faire contre le gouvernement établi, mais il reste fidèle à son roi. « Sans le sentiment monarchique, sans le respect et l'amour pour le roi légitime, il ne peut y avoir pour la France ni religion, ni morale, ni patrie ». Il engage son fils Félix et ses camarades à refuser le serment de fidélité qu'on leur demande. Le 27 juin, c'est la nouvelle de Waterloo ; il écrit alors : « Le cri national se fera-t-il entendre « Vive le Roi » sans le roi légitime point de salut ».

Le 8 juillet, Louis XVIII est à Paris. Le 20, Biran se réinstalle au Palais Bourbon. En août, les élections amènent à Paris la Chambre Introuvable. Biran, qui à la tête d'une délégation, a remis au roi une adresse de la municipalité de Bergerac l'assurant de sa fidélité est réélu en Dordogne. Redevenu questeur il est en contact avec les plus hauts personnages : la famille royale, les ministres, son ami Lainé, Chateaubriand, Decaze, Richelieu et bien d'autres. Il fait une proposition concernant le règlement pour éviter la surabondance

des discours écrits. Il s'indigne des excès de la Terreur Blanche. Il se décide surtout à prononcer un discours où « il s'oppose aux Ultras, qui malgré le roi veulent transformer la loi d'amnistie en acte de répression. « Il faut, dit-il, que l'acte de pardon du souverain mette à l'instant un terme aux accusations, aux poursuites, aux délations particulières, qu'il fasse cesser les vengeances, les haines de parti, tout ce qui est propre à perpétuer ces souvenirs funestes à la tranquillité ou même à la stabilité de l'Etat ». Il dénonce en même temps la réaction cléricale. Ses appels ne seront pas entendus. La loi d'amnistie deviendra une loi d'exil et de surveillance policière. Aux élections de septembre 1816, Biran perdra son siège au profit de son voisin et ami, Ducheyron du Pavillon, à la suite de faciles manœuvres, vu le peu d'électeurs. Mais son geste n'en reste que davantage à son honneur.

Louis XVIII peiné tint à l'assurer personnellement de sa confiance, et c'est revêtu du manteau court des conseillers d'état, qu'il se rendit aux Tuileries pour accomplir avec sa conscience scrupuleuse une lourde tâche administrative. Les élections de septembre 1817 le ramèneront à la Chambre, élu à une forte majorité ; il s'y maintiendra jusqu'à sa mort mais parfois assez difficilement, n'ayant pas l'art de la flatterie et des intrigues.

Partisan de la liberté individuelle, de la tolérance et surtout de la justice, il restera toujours un homme du centre droit. La loi électorale de 1817, œuvre de son ami Lainé l'inquiète un peu et au sujet d'un projet de loi sur la presse il déclarera : « Le premier droit comme le premier devoir d'un gouvernement surtout monarchique, c'est de prévenir les abus par la surveillance pour ne pas avoir à les punir par la justice ». Il se montre nettement hostile à toute forme de régime parlementaire : « Il faut que les assemblées soient menées par l'autorité. Il faut que les assemblées soient menées par l'autorité ; il faut que les assemblées servent les vues de cette autorité tout en paraissant se diriger elles-mêmes. Si ce sont elles qui donnent l'impulsion au gouvernement et l'entraînent après elles au lieu de la suivre et tout perdre ».

Enfin comme ses voisins et amis il est hostile à toute extension du suffrage. Tous ces gens s'intéressent aux paysans et aux artisans qui les entourent ; ils comprennent leurs soucis et leurs besoins et trouvent naturel de leur venir en aide. On est loin ici des romans noirs d'Eugène Le Roy. On voit de Biran après une mauvaise récolte recommander au curé de St-Sauveur qui lui sert de régisseur d'entreprendre des travaux sur ses terres afin de donner du travail aux plus infortunés. Tous ses amis agissent comme lui. Mais de Biran pense avec eux que c'est un mauvais service à rendre aux moins riches et aux moins instruits que de leur donner l'accès aux urnes. « Eloignons soigneusement le cultivateur de tant d'intrigues, de prétentions, de rivalités, de passion haineuse. Un propriétaire qui paie 300 francs de contributions représente les intérêts de la propriété bien plus et bien mieux que dix petits propriétaires payant chacun trente francs ».

Aussi, après le renvoi de Decaze, conséquence de l'assassinat du Duc de Berry en 1820, Biran soutiendra-t-il le duc de Richelieu pour faire passer le 30 juin la loi du double vote qui faisait voter une seconde fois les plus imposés au chef-lieu pour élire les 172 députés s'ajoutant aux 258 élus à l'arrondissement ? Il écrit alors dans son journal : « Tous ceux qui sont voués à la monarchie légitime et qui sont disposés à la défendre contre tous ses ennemis sont par là même les défenseurs et les amis des libertés publiques, les vrais libéraux ne peuvent être cherchés que parmi les royalistes ». Le résultat de la loi du double vote ne se fait pas attendre ; c'est la chambre introuvable retrouvée et le départ de Richelieu, l'homme du centre droit qui doit céder la place à Villèle et aux hommes du comte d'Artois.

Pour de Biran, c'est le déclin de son influence qui s'ajoute au déclin physique. Une dernière liaison sentimentale finit tristement, la dame n'étant pas satisfaite d'un amour trop platonique.

La gauche avec son ami Royer Collard se joint à la droite pour repousser son projet de classement des pétitions selon leur importance. On refusera à son fils Félix la sous-préfecture de Bergerac. Jusqu'au bout il défendra les principes de liberté et de justice, s'élèvera contre le régime de l'Université sous la coupè du clergé ; il pressent que les outrances des ultras seront funestes à la monarchie après la disparition de Louis XVIII, car ses contacts avec la famille royale lui ont montré son peu de valeur intellectuelle. En revanche, sur le plan de son évolution philosophique, que l'on peut deviner à travers son journal intime, cette période de la Seconde Restauration est certainement la plus importante.

Heureux uniquement à Grateloup, il ne sait pas s'arracher à cette vie parisienne qui l'épuise, et c'est à Paris qu'il moura le 20 juillet 1824 avec la sérénité du sage.

C'est à Grateloup, parmi les siens, que repose maintenant l'homme politique qui s'est dressé contre Napoléon et qui, fidèle à ses principes sous tous les régimes a constamment lutté contre les excès générateurs de tyrannie.

Avec lui disparaissait le dernier de ces humanistes qui, depuis Montaigne, mais avec plus de générosité de cœur chez Maine de Biran, ont toujours prêché avec le respect de la liberté, l'esprit d'équité et de tolérance.



NÉCROLOGIE

René LIMOUSIS, 1978
Louis LACROIX, 1979
Henri DALLERY, 1979
Emile PASCAL, 1979
Edward AUDY, 1979
Jacques GUIBERT, 1979
Dauglas TETLOW, 1980
Marcel BOCAGE, 1980

N. B. : Nos camarades sont instamment priés de vouloir bien aviser le secrétariat lorsqu'ils apprennent la mort de l'un des nôtres.

Rappel des Souscripteurs perpétuels décédés

ALARD Henri (1886-1956)	HAYTON Enrique (1871-1953)
AUBERT-FREDET Michelle (1891-1970)	JALABERT René (1905-1970)
BARBARIN Robert (1887-1968)	LAVIGNE Emile (1904-1968)
BÉNEY Robert (1897-1958)	LIONNET Edmond (1870-1944)
BERNARD Ambroise (1880-1962)	MATTER Paul (1872-1959)
BOUCHER Charles (1880-1971)	DE MADAILLAN Pierre (1891-1958)
BRANDA Marcel (1885-1972)	MIRABEL Roger (1891-1950)
CANTELAUVE Albert (1867-1939)	MORIN Henri (1889-1969)
CARMILLE René (1886-1945)	MORIZE Marcel (1894-1939)
CHEVALIER Albert (1874-1970)	NADAUD Pierre (1888-1944)
COQ Robert (1896-1973)	NOUVEL Ernest (1869-1946)
DEJOUAS René (1891-1959)	POZZI Jean (1884-1967)
DUBRAC Louis (1892-1977)	POZZI-ESCOT Marius (1880-1963)
FABRE Albert (1879-1955)	ROUSSEAU Pierre (1881-1966)
FLOURET Marcel (1892-1971)	SAIGNETTE Raoul (1887-1972)
FOURNIER Charles (1892-1955)	VERGNIOL André (1893-1965)
GOULARD Jacques (1895-1964)	VERNEDE Georges (1895-1971)

A cette liste, sans doute incomplète, il nous faut ajouter la disparition de Madame Pierre ROUSSEAU, veuve de notre ancien président le docteur Pierre Rousseau et mère de notre président actuel. Elle fut toujours pour son époux une compagne pleine de dévouement et s'intéressait tout particulièrement à cette Amicale qui tenait tant au cœur du docteur Pierre Rousseau. Elle était une de nos bienfaitrices et ne manqua jamais d'assister à tous nos banquets jusqu'à ce qu'elle en fut empêchée par un mal inexorable.

La foule qui se pressait à ses obsèques, le 28 juillet dans l'église de St-Michel, montre à quel point elle était estimée, ainsi que toute la famille Rousseau. Le bureau de l'Amicale ne peut que renouveler l'assurance de toute sa sympathie attristée aux docteurs Pierre et Michel Rousseau, ses enfants, et à tous les leurs.

*
**

**ENFIN, EN SEPTEMBRE, NOUS VENONS DE PERDRE
DEUX MEMBRES DE NOTRE COMITÉ :
CHRISTIAN DE MESLON — LUCIEN VIDEAU**

Le Comité de l'Amicale des Anciens Elèves est en deuil, un deuil profond car nous venons de voir nous quitter deux de nos camarades de toujours, pour lesquels nous avons la plus grande amitié et le plus grand respect.

Nous apprenions, il y a quelques jours, le décès brutal de notre cher ami Christian de Meslon. On sait que c'est à tous notre destin, mais il est des cas où ce destin frappe trop tôt. Travailleur acharné, il arrivait au moment de sa vie où il aurait pu faire profiter de ses conseils expérimentés de plus jeunes agriculteurs cherchant leur voie. C'est donc non seulement dans notre Comité qu'il va faire défaut, mais aussi dans une société où tant de jeunes demandent des indications pour prendre le bon chemin. Il était aussi fin lettré que terrien plein de sagesse. C'est une grande perte pour notre Comité, pour votre Président qui avait une profonde amitié pour lui et pour la Société à laquelle il aurait pu rendre les plus grands services par ses avis très documentés.

Comme un malheur n'arrive jamais seul, Lucien Videau est décédé. Il a honoré de sa présence active notre comité depuis bien longtemps. Excellent organisateur, il l'a prouvé avec sa faire-exposition des rives de la Dordogne. Il était pour nous le représentant des sages qui assurent la pérennité d'une association en l'empêchant de prendre des orientations aventureuses.

Apprécié de tous, il était le conseiller bienveillant de ceux qui se trouvaient en face des complications de la vie. Il laisse un grand vide dans notre Comité. Vide affectif pour nous tous mais vide effectif pour notre amicale.

**LE PRESIDENT
Docteur René ROUSSEAU**

IMPRIMERIE TRILLAUD — BERGÉRAÇ

Dépôt légal du 4 trimestre 1980 (N° 1090)



CE BULLETIN EST TIRÉ HORS COMMERCE
— A TROIS CENTS EXEMPLAIRES —
RÉSERVÉS AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION
